

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi 10 janvier 2022, à 18:42 heures, sans public, par vidéoconférence, pour contrer la propagation du COVID-19.

Sont présents : Nathacha Tessier, mairesse
Sarah McAlden, conseillère
Chantal St-Martin, conseillère
Patrice Boislard, conseiller
Chantal Nault, conseillère
Jean-François Forget, conseiller
Sylvain Proulx, conseiller

Les membres du conseil forment le quorum.

Est également présent : Dany Fournier, DG par intérim

Madame la mairesse offre ses souhaits de Bonne Année 2022 à toutes et tous. Elle espère que tous les citoyens respecteront les mesures sanitaires annoncées par le gouvernement afin de contrer la pandémie du COVID-19.

OUVERTURE

CONSIDÉRANT que le directeur-général et secrétaire-trésorier par intérim déclare qu'un avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié par chaque membre du conseil municipal le 7 janvier 2022, conformément à l'article 156 du CMQ.

CONSIDÉRANT l'article 153 du CMQ qui énonce que l'avis de convocation, qui a bel et bien été notifié, doit être mentionné au procès-verbal;

Il est ainsi déclaré que la séance extraordinaire sera régulièrement tenue selon l'ordre du jour.

- 1) Adoption de l'ordre du jour;
- 2) Engagement du directeur des services techniques (hygiène du milieu et bâtiments);
- 3) Dépôt d'une lettre de démission de madame Vanessa Duval;
- 4) Demande un avis juridique dans le cadre de l'entente en eau potable avec la Ville de Drummondville – dossier de construction d'une nouvelle usine de l'eau potable;
- 5) Levée de l'assemblée.

RÉSOLUTION 001.01.2022

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu unanimement par les conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

RÉSOLUTION 002.01.2022

Embauche du directeur des Services techniques (hygiène du milieu et bâtiments)

Considérant que les différentes étapes pour le choix de la candidature au poste de directeur des services techniques (hygiène du milieu et bâtiments) de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham ont été franchies;

Considérant que suite au processus d'embauche, les membres du comité des ressources humaines recommandent au Conseil municipal de procéder à la nomination et à l'engagement de M. Éric Gélinas audit poste;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il résolu unanimement par les conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham confirme par la présente, l'engagement de M. Éric Gélinas à titre de directeur des Services techniques (hygiène du milieu et bâtiments), à compter du 31 janvier 2022, et ce, aux conditions établies entre les parties.

RÉSOLUTION 003.01.2022

DÉPÔT D'UNE LETTRE DE DÉMISSION DE MADAME VANESSA DUVAL

ATTENDU QUE madame Vanessa Duval a remis sa démission en date du 5 janvier 2022 à madame Nathacha Tessier;

ATTENDU QU'elle quitte son poste le 6 janvier 2022;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Jean-François Forget,**

Il est résolu d'accepter la démission de madame Vanessa Duval à titre d'adjointe à la direction au sein de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham.

La municipalité tient à remercier madame Duval pour ses loyaux services.

Adopté.

RÉSOLUTION 004.01.2022

DEMANDE UN AVIS JURIDIQUE DANS LE CADRE DE L'ENTENTE EN EAU POTABLE AVEC LA VILLE DE DRUMMONDVILLE – DOSSIER CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE USINE DE L'EAU POTABLE

ATTENDU QUE la ville de Drummondville demande un apport financier très important à la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham dans le cadre de la construction d'une nouvelle usine d'eau potable;

ATTENDU de mandater la firme Morency société d'avocats afin de préparer un avis juridique concernant l'entente en eau potable avec la Ville de Drummondville, et ce, plus précisément à la page 5 au point C : immobilisations futures;

PAR CES MOTIFS;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu de mandater la firme Morency société d'avocats afin de préparer un avis juridique concernant l'entente en eau potable avec la Ville de Drummondville, et ce, plus précisément à la page 5 au point C : immobilisations futures.

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, ayant pris connaissance des résolutions et en accord avec celles-ci, renoncent à son droit de veto.

Nathacha Tessier, mairesse

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Chantal St-Martin**

QUE la séance soit levée à 18 :45 heures.